



Communiqué

Le Danemark complète le déminage d'un champ miné restant de la Seconde Guerre mondiale et déclare son territoire libre de mines

Genève et Copenhague, le 5 juillet 2012 - Le Danemark est devenu le dernier pays à déclarer son territoire libre de mines antipersonnel après le déminage du dernier champ miné restant de la Seconde Guerre mondiale, situé sur la péninsule de Skallingen sur la côte ouest du pays. Ce faisant, le Danemark est devenu le 20éme État partie de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, ou Convention d'Ottawa de 1997, en avoir acquitté ses obligations en matière de déminage.

La cérémonie d'achèvement a été présidée par le Ministre des transports du Danemark, Henrik Dam KRISTENSEN qui a fait exploser les derniers objets dangereux trouvés au cours de l'effort de déminage: « Je suis fier que le Danemark ait acquitté ses engagements avec la Convention d'Ottawa », a déclaré le ministre KRISTENSEN, dont le ministère a été chargé de superviser le déminage des zones dangereuses sur la péninsule.

« La péninsule de Skallingen, a un paysage changeant, avec des mines mises en place dans des zones de dunes de sables mouvants et sur plages où le sable a considérablement modifié leur emplacement au fil du temps » a déclaré le Ministre KRISTENSEN. « En outre, compte tenu de sa valeur environnementale Skallingen est une zone protégée. Une évaluation environnementale a été requis et des opérations de déminage ont dû se conformer aux restrictions sur l'utilisation de véhicules et d'explosifs afin d'éviter la perturbation des colonies d'oiseaux nicheurs rares et menacés ».

« La division du Ministère des Transports chargé d'établir et de gérer le plan de déminage, l'Autorité Côtière du Danemark, mérite des félicitations pour ses efforts », a déclaré le Ministre KRISTENSEN. « L'Autorité danoise du littoral a assurée que le déminage ait été réalisée selon de hauts standards sans causer des dommages irréparables au milieu naturel ou à la faune ».

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, environ 1,4 million de mines ont été déployés au Danemark, la plupart d'entre eux ont été enlevés entre 1945 et 1947. Lorsque le Danemark a signé la Convention en 1997, environ 300 hectares de superficie étaient suspectés de contenir des mines, restaient sur la péninsule de Skallingen. Enquêtes et examens des cartes anciennes des champs de mines, ont réduit le terrain à 186 hectares, qui ont ensuite été divisés en trois zones. Les deux premières zones ont été déminées entre 2005 et 2008, permettant la libération de 66 hectares de terrain. Le déminage de la zone finale s'est déroulé entre juillet 2010 et juin 2012, avec les 120 hectares restants libérés.

« Le monde est un meilleur endroit en raison du fort engagement du Danemark à cette cause », a ajouté S.E. PRAK Sokhonn, notant qu'en plus d'avoir complété la mise en œuvre de ses obligations en matière de déminage, le Danemark s'est également conformé à l'exigence de la Convention détruisant tous ses stocks de mines antipersonnel, environ 270.000 mines, il y a une décennie.

Le Danemark a été l'un des premiers États à avoir adhéré à la Convention et est également l'un des plus importants contributeurs financiers aux opérations de déminage du monde, fournissant annuellement environ €10 millions pour soutenir le déminage dans plusieurs pays en développement.

Il est prévu que le Danemark présentera une déclaration formelle d'achèvement de ses obligations en matière de déminage au cours de la Douzième Assemblée des États Parties de la Convention, qui aura lieu du 3 à 7 décembre 2012, à la siège de l'Organisation des Nations Unies à Genève.

La Convention sur l'interdiction de mines antipersonnel

À ce jour, 160 États ont adhéré la Convention, 155 d'entre eux n'ont plus de stocks de mines antipersonnel.

Parmi les 56 États Parties ayant déclaré avoir des zones minées, 20, le Danemark inclus, ont rempli leurs obligations de déminage tel que prescrit la Convention. Le déminage a permis de remettre à disposition pour des activités humaines normales, des millions de mètres carrés de terres autrefois dangereux.

Des 50 États qui auparavant fabriquaient des mines antipersonnel, 34 sont désormais liés par l'interdiction de la Convention sur la production. Même les pays qui ne font pas partie de la Convention ont mis en place des moratoires sur la production et / ou le transfert de mines.

###

Pour de plus amples informations concernant la Convention veuillez svp contacter Laila Rodriguez à : l.rodriguez@APMineBanConvention.org ou au +41 (0) 22 906 1656.

Pour des questions concernant les efforts du Danemark pour se conformer à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, veuillez svp contacter Jesper Olsen Damm, Chef du Service de Presse au Ministère des Transports du Danemark au +45 40 85 93 88 ou par courriel : trm@trm.dk. Visitez le site du Ministère des Transports du Danemark : http://trm.dk/en/.

Connectez-vous à la Convention à travers notre site web, Facebook, Flickr ou Twitter.